

La MDCAA 84 intervient partout en Vaucluse

Point d'accueil

L'Hôtel d'Entreprises
10 avenue de la Croix Rouge
AVIGNON



En voiture - parking à proximité
En bus - lignes 14-22-30
Maria Casares, Roumanille
Tram T1 - arrêt Barbière

Nous contacter



06 13 42 04 86

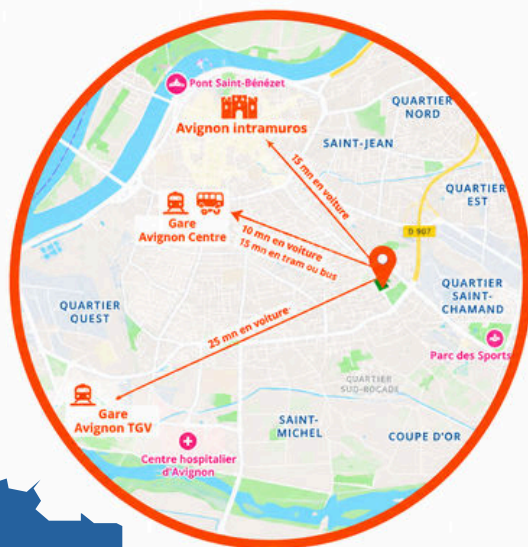


contact@mdcaa84.fr



MDCAA 84

Mission Départementale
d'Expertise et d'Information
en Communication
Alternative et Améliorée
en Vaucluse



Permanences sur
tout le département



POUR PLUS D'INFORMATIONS
SUIVEZ-NOUS !



MDCAA 84

La MDCAA 84 est co-portée par



Institut
l'Alizarine
Association pour participer
à une société inclusive



Association
Ressources
Santé Vaucluse



ASSOCIATION
l'Olivier



EPSC
Etablissement Public
Saint Antoine

Service gratuit financé par



Ne pas jeter sur la voie publique



La CAA, c'est quoi ?

La Communication Alternative et Améliorée (CAA) regroupe différentes démarches, moyens humains et outils permettant de soutenir la compréhension et l'expression lorsque la communication orale est absente ou limitée, de manière temporaire ou durable.

Communiquer, c'est participer

Des solutions pour comprendre, s'exprimer, choisir et agir, partout, tout le temps, et avec tout le monde



Gestes, signes
Pictogrammes
Objets
Tableaux de communication
Classeurs
Outils numériques
Synthèse vocale
...



LES MISSIONS DE LA MDCAA 84

Informer et orienter

Comprendre la CAA, découvrir les ressources et identifier les interlocuteurs

Evaluer ensemble

Identifier les besoins, les capacités et les environnements de communication

Accompagner

Choisir, expérimenter, adapter et mettre en œuvre des démarches et outils de CAA

Sensibiliser et transmettre

Accompagner les personnes concernées, les familles, les aidants, les professionnels et les acteurs de droit commun dans l'appropriation de la CAA

Développer la CAA sur le territoire

Soutenir des projets, mettre les acteurs en réseau et contribuer à rendre les environnements accessibles

POUR QUI ?



Les personnes ayant un besoin de communication



Les proches et les aidants



Les acteurs de droit commun (éducation, emploi, habitat, sport, loisirs, culture, transports...)



Les professionnels libéraux



Les professionnels du domicile



Les professionnels et bénévoles de la prévention et de la lutte contre les violences



Les établissements et services sanitaires, médico-sociaux et sociaux

